

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juin 2025	N° 2025-242

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250606-lmc1108727-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/06/2025 Date de réception préfecture : 16/06/2025 Publié : 16/06/2025
--

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 6 juin 2025	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2025-242

Championnats de France élite d'athlétisme - Année 2025 - Subventions d'aide à une manifestation - Convention - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La FFA, Fédération française d'athlétisme, organise et développe la pratique de l'athlétisme, sous toutes ses formes, dans le cadre de la délégation accordée par le Ministère chargé des sports. Elle accompagne un peu plus de 300 000 licenciés et 2 500 clubs sur les disciplines olympiques de l'athlétisme (demi-fond, fond, haies, sprint, relais, marathon, sauts, lancers, épreuves combinées et marche athlétique) et les disciplines non olympiques de l'athlétisme (marche nordique et autres marches athlétiques, 100 km, 24 heures, cross-country, courses à pied). Plus globalement, la FFA a pour objectif l'accès de tous à la pratique des activités physiques et sportives.

L'athlétisme est reconnu à la fois comme un sport de haut niveau et populaire. La FFA est ainsi chargée du développement de cette discipline à travers sa participation à des grandes compétitions internationales (championnats du monde, championnats d'Europe, Jeux olympiques) et son organisation d'événements nationaux comme les championnats de France élite en plein air, à Angers en 2024, Albi en 2023 et Caen en 2022.

Bordeaux Métropole, associée à la ville de Talence et au club de l'Union sportive Talence athlétisme (USTA), s'est portée candidate auprès de la FFA pour accueillir les Championnats de France élite 2025, compétition la plus prestigieuse au niveau national au sein de l'équipement métropolitain, le stade Pierre Paul Bernard.

Les Championnats de France élite d'athlétisme 2025

Les Championnats de France d'athlétisme élite sont une compétition nationale annuelle qui réunit les meilleurs athlètes français, féminins et masculins, dans diverses disciplines de l'athlétisme. Organisés par la Fédération française d'athlétisme, ces championnats permettent aux athlètes de concourir pour les titres nationaux et de se qualifier pour les compétitions internationales, comme les Championnats d'Europe, les Championnats du Monde et les Jeux olympiques.

Les épreuves incluent des courses de sprint, de demi-fond et de fond, des courses de haies, des relais, des sauts (longueur, hauteur, triple saut, perche) et des lancers (poids, disque, javelot, marteau). C'est un événement majeur dans le calendrier sportif français, attirant de nombreux spectateurs et médias.

L'ensemble des épreuves se déroulera sur trois jours, les vendredi 1er, samedi 2 et dimanche 3 août 2025 en plein air, au stade Pierre-Paul-Bernard. Une centaine d'athlètes féminins et masculins, d'accompagnants des clubs seront présents. Au total, 19 épreuves hommes et 19 épreuves femmes seront programmées tout au long week-end. Plusieurs milliers de spectateurs sont attendus : environ 8 000 le premier jour, 13 000 le samedi, 13 000 le dimanche.

De grandes performances sont attendues puisque ces championnats seront qualificatifs pour les Championnats du Monde qui auront lieu en septembre 2025 à Tokyo.

L'accueil de cet évènement permettra ainsi de mobiliser les acteurs du sport et en particulier de l'athlétisme en Gironde, sportifs et clubs notamment pour assister aux épreuves en tant que spectateurs ou en tant que volontaires auprès de l'organisateur.

Habitée à organiser ce type d'évènement, la FFA assure le pilotage global en lien direct avec le club d'athlétisme de l'US Talence athlétisme. Bordeaux Métropole apporte son expertise en matière de grands événements sportifs, de mobilité, de collecte des déchets, de fontaines à eau, de communication, son soutien financier et ses contacts locaux pour la mise en œuvre de l'organisation générale. La Ville de Talence sera pleinement mobilisée avec l'engagement de ses agents auprès de l'organisation pour faire en sorte que l'équipement soit parfaitement prêt pour accueillir les épreuves dans les meilleures conditions.

La billetterie a été ouverte fin mars 2025. La FFA a mis en place en place une grille tarifaire comprenant des tarifs attractifs pour les adhérents des clubs d'athlétisme et une billetterie sociale pour les publics défavorisés. A la demande de Bordeaux Métropole et de la ville de Talence, des prix attractifs sont également proposés pour les métropolitains détenteurs de la Carte Jeune Bordeaux Métropole.

Un stade Pierre-Paul-Bernard intégralement rénové et agrandi

Dès le début de la réhabilitation du stade Pierre-Paul Bernard, l'accueil des championnats de France élite d'athlétisme avait été fixé comme objectif principal de cette rénovation engagée entre 2021 et 2024 par Bordeaux Métropole, propriétaire de l'équipement, pour un **coût total de 16 834 650 M€** :

- **10,89 M€ de la métropole,**
- 2,79 M€ de la ville de Talence,
- 1,5 M€ de l'Agence nationale du sport,
- 935 550€ du Conseil départemental de Gironde,
- 719 100 € de la région Nouvelle-Aquitaine.

La réhabilitation et l'extension du stade, situé au cœur du bois de Thouars à Talence, a permis la réalisation d'une nouvelle piste de 8 couloirs, une rénovation des vestiaires, des espaces de stockage, la création de nouveaux espaces de maintien/maintenance et du « GAMMA », le nouveau pôle administratif et sportif permettant la préparation et l'entraînement des athlètes avec une piste indoor, des aires de saut et de lancers et une grande salle de musculation. Le stade est désormais conforme aux normes d'un équipement de très haute qualité susceptible d'accueillir des événements sportifs d'envergure comme les Championnats de France d'athlétisme, **c'était l'un des objectifs du projet.**

Ce stade accueille depuis près de 50 ans les épreuves du Décastar, rendez-vous majeur de l'athlétisme reconnu au niveau international.

Enfin, il est à noter que la métropole bordelaise a déjà accueilli deux fois les championnats de France d'athlétisme en juillet 1945 et juillet 1983 (sur la commune de Bordeaux). Cette nouvelle édition 2025 s'inscrit dans une volonté partagée avec les différents partenaires d'accueillir plus régulièrement cet évènement.

Une dynamique de grands évènements sportifs

Grâce à son savoir-faire et ses équipements métropolitains de qualité (stade Matmut, Arkéa Arena, stade Pierre-Paul Bernard, stade nautique de Mérignac), Bordeaux Métropole s'est positionnée comme une place forte de l'accueil de grands événements sportifs nationaux et internationaux : finale des Championnats de France de Breaking à l'Arkéa Arena en 2022, étape du Tour de France et matchs de la Coupe du Monde de rugby en 2023, relais de la flamme olympique, demi-finales du Top 14 de rugby et matchs de football des Jeux olympiques de Paris en 2024. Les Championnats de France élite d'athlétisme 2025 s'inscrivent dans cette dynamique pour faire rayonner la métropole sur le plan national et international. Ces rendez-vous qui ont été des succès populaires et qui véhiculent une image

positive de la métropole bordelaise, génèrent par ailleurs des retombées économiques directes très importantes pour l'économie locale (restauration, hébergement, tourisme...).

Soutien de Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole est sollicitée par la **FFA** pour un soutien financier de **100 000 €**, sur un budget estimé de 421 500 €, afin de garantir la mise en œuvre et la prise en charge logistique de la manifestation (matériels, fournitures, chronométrie, structures, sécurité, antidopage et médical), la prise en charge des éléments de communication (marketing, médias, publications, habillage) ainsi que la prise en charge des frais des participants (restauration, mobilité). Cette subvention représente 23,72% du budget global de la manifestation.

Bordeaux Métropole est sollicitée par **l'USTA** pour un soutien financier de **45 000 €**, sur un budget prévisionnel de 62 500 €, pour l'accueil et la bonne organisation de la manifestation notamment à travers la mise en place d'éléments de sécurisation du site, de gestion des déchets et de leur revalorisation à travers les filières, de mise en place de fontaine à eau afin de bannir le plastique ou encore d'éléments liés aux mobilités douces et à la mise en place d'un parking deux-roues sécurisé. Cette subvention représente 72% du budget global de la manifestation.

Plan prévisionnel de financement

Le budget prévisionnel est détaillé en annexe 2 de la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU les demandes n°2025-00532 et 2025-00531 formulées par les associations,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'accueil des Championnats de France élite d'athlétisme 2025 organisés à Talence dans l'enceinte du stade d'athlétisme métropolitain Pierre-Paul Bernard, présente un intérêt manifeste pour le rayonnement et l'attractivité du territoire métropolitain, et constitue un événement d'intérêt métropolitain au regard du niveau élite,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 100 000 € en faveur de l'association Fédération française d'athlétisme, pour la mise en œuvre de la manifestation,

Article 2 : d'attribuer une subvention de 45 000 € à l'association Union sportive Talence athlétisme pour l'accueil et la bonne organisation de la manifestation,

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées,

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 65, article 65748, fonction 326.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------